

International show des connemara

L'ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA (AFPC) a le plaisir de vous inviter à participer au 1^e international d'élevage qu'elle organise pour la 1^e fois en France. Ceci avec l'appui de l'équipe du BONNEAU INTERNATIONAL PONEY (BIP) qui organise les championnats d'Europe 2012.

ORGANISATION :

L'inscription à ce concours se fait sur demande ; il est ouvert aux poneys Connemara inscrits en classe 1, âgés de 2 ans et plus, de France et d'Europe. Pour les mâles et Femelles de 2 ans, la classe 1 n'est pas exigée.

L'AFPC insiste sur le fait que les éleveurs doivent présenter des poneys en très bon état, de grande qualité, c'est à dire des poneys s'étant bien classés lors des régionaux et nationaux d'élevage ou ayant par dérogation obtenu l'avis favorable d'un juge de race.

Tout poney présentant un manque d'état, ou non en règle de ses vaccinations sera refoulé à l'entrée du Grand Parquet.

Les différentes classes seront les suivantes :

- 1 : Mâles de 2 ans.
- 2 : Femelles de 2 ans.
- 3 : Mâles de 3ans.
- 4 : Femelles de 3ans
- 5 : Championnat Junior Mâles
- 6 : Championnat Junior Femelles
- 7 : Championnat Junior
- 8 : Poulinières suitées ou non suitées (pourra être séparée en 2 classes, juments suitées et juments non suitées selon le nombre de participantes)
- 9 : Foals Mâles et Femelles.
- 10 : Etalons (pourra être séparée en 2 classes, Mâles de 4 à 10 ans et 11ans et plus selon le nombre de participants)
- 11 : Championnat Senior Mâles (si 2 classes)
- 12 : Championnat Senior Femelles (si 2 classes)
- 13 : Champion d'Europe 2012.

Attention, chaque éleveur ne pourra présenter plus de 2 poneys par classe, et en cas de nombre importants de participants, les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de poneys par éleveur.

REGLEMENT GENERAL :

- Les mâles sont obligatoirement présentés en filet avec une grande longe, les présentateurs doivent mettre des gants, la présentation en rênes est interdite.
- Le comportement dangereux d'un poney pour ses congénères et/ou présentateur pourra être sanctionné d'exclusion de l'épreuve.
- Des épreuves pourront éventuellement être scindées en deux ou regroupées en fonction du nombre d'engagés.
- Les poneys sont présentés sous la responsabilité de leurs présentateurs.
- Les foals sont présentés obligatoirement en licol avec une longue longe.
- Les poneys doivent être toilettés, de préférence crins libres pour les épreuves en main, les oreilles et l'auge doivent être faites, les sabots entretenus.
- Les filets et/ou licols de présentation doivent être en bon état et propres.
- Le présentateur aura une tenue correcte.
- Les poneys invités d'honneur ne pourront participer au concours d'élevage.
- Les épreuves seront jugées par 3 juges internationaux : un Irlandais , un Français et un juge d'un autre pays d'Europe, tous tirés au sort parmi une liste de juges officiels.

ENGAGEMENT ET BOXES :

Les [formulaires d'engagements, réservation des boxes](#), (téléchargeable en cliquant sur le lien) sont à envoyer accompagnés d'un règlement par chèque à l'ordre de l'AFPC, à l'adresse ci-dessous :

Olivier VEROVE - 2050 route de l'Estrangle - 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE

Contact : 06 08 86 39 89, e-mail : connemara.france@wanadoo.fr

BOXES :

- Les boxes sont loués pour la durée de la manifestation, du 17 au 22 juillet 2012.
- Les boxes sont uniquement des boxes démontables.
- Les boxes sont numérotés, il est interdit de modifier leur attribution.
- Les boxes sont paillés à votre arrivée. Attention, les boxes ne sont pas équipés de buvette automatique - prévoir des seaux.

ARRIVEE ET DEPART :

- Les arrivées se feront à compter du 17 juillet 2012. ;
- Les poneys devront être à jour des vaccins d'après le protocole de la F.E.I : Tous poneys présents sur le site devront être vaccinés de la grippe depuis 6 mois, et seront contrôlés dès leur arrivée.
- Les poneys dont les vaccinations obligatoires ne sont pas à jour, ne seront pas admis à participer au concours.
- Les poulains et pouliches nés en 2012, ne sont pas tenus de l'obligation de présentation du livret ni des vaccinations obligatoires.

ASSURANCE :

Les participants au concours sont tenus de souscrire une assurance en responsabilité civile. Les poneys sont sous la responsabilité de leurs propriétaires sur la durée du concours ; ceux-ci doivent être assurés pour les dommages pouvant avoir lieu par le fait de leurs animaux.

La responsabilité de l'AFPC ne pourra être engagée ni pour les préjudices matériels, ni pour les préjudices corporels causés par les poneys ou aux autres poneys. Il en va de même pour les voitures, vans, camions sur les parkings qui restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Ils leur appartient de dresser les constats éventuellement nécessaires sans pouvoir recourir à l'AFPC.

PARKING :

Les vans et camions devront stationner sur les parkings réservés à cet effet.

Article mis en ligne le 13/06/2012.